COMMUNE DE COINSINS

AUX HABITANTS DE COINSINS

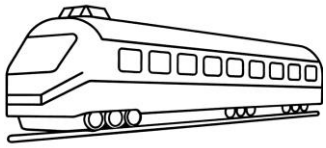

Madame, Monsieur,

Afin de favoriser l'utilisation des transports publics et d'offrir aux habitants de la commune la possibilité de voyager à moindre coût, la Municipalité a décidé de reconduire l'action de subventionnement pour l'année 2026.

Dès lors, nous avons le plaisir de vous informer qu'une

SUBVENTION COMMUNALE DE CHF 100. -- SERA ALLOUEE AUX TITULAIRES D'UN ABONNEMENT CFF GENERAL, DEMI-TARIF OU DE PARCOURS

Conditions d'octroi : Être établi en résidence principale **au 1er janvier 2026** et toujours domicilié à Coinsins à la date de la demande de remboursement.

Marche à suivre : Pour un remboursement par virement bancaire : Compléter le formulaire mis à disposition sur le site internet (www.coinsins.ch) et le retourner par mail ou par courrier **accompagné de la facture des CFF** (indiquant la date et durée de validité de votre abonnement), **ainsi que de la preuve de paiement**.

Vous avez également la possibilité de vous faire rembourser pendant les heures d'ouverture du greffe et du contrôle des habitants, soit le :

Lundi et jeudi de 9h à 11h - Mardi de 17h30 à 19h - Vendredi de 8h à 10h.

Le remboursement se fera uniquement du 09.11.2026 au 11.12.2026.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir lors de vos futurs déplacements et vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Coinsins, le 27 octobre 2026.

LA MUNICIPALITE

COMMUNE DE COINSINS

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE ABONNEMENT CFF 2026

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél ou mail : _____

IBAN N° : _____

Date : _____

Signature _____

Ce document ne sera pas pris en compte si la facture CFF ainsi que la preuve de paiement ne sont pas jointes.

A retourner par mail à : bourse@coinsins.ch
ou par courrier : Administration communale, Rte de la Tourbière 11B, 1267 Coinsins